



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 AOÛT 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 14 août 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ADMINISTRATION

2017-08-177

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017
4. Comptes à approuver et à payer
5. Nomination du maire suppléant jusqu'à l'élection du 5 novembre 2017
6. Adoption du Règlement numéro 395 - Entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'approbation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
7. Adoption du Règlement 396 - Déléguant le pouvoir de former des comités de sélection
8. Abrogation de la résolution # 2016-12-227 : Politique de régie interne – Publicité
9. Avis de motion pour adopter un règlement ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité
10. Présentation du projet de règlement # 397 ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité
11. Mandat à Félix Bourque – Conception et développement de solutions WEB
12. Première révision budgétaire 2017 de l'OMH de la Bonne Aventure
13. Regroupement et intégration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Norbert (partie de l'OMH la Bonne Aventure) avec l'Office municipal d'habitation de l'Épiphanie
14. Facture transmise par Les Cultures Dufresne senc.
15. Colloque de zone de l'ADMQ



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

16. Mandat de service professionnel à Stéphane Allard ingénieur à la MRC de D'Autray
17. Scellement de fissures
18. Revêtement mécanisé de chaussées
19. Achat d'un nouveau harnais de sécurité
20. Remplacement de deux portes au chalet des loisirs (REPORTÉ)
21. Appui au projet de Bell dans le cadre du programme Québec Branché du gouvernement du Québec
22. Demande de M. Benoît Beaulieu - acquisition d'une partie du lot 3 452 423

AJOUTS :

Autorisation de paiement pour les fournisseurs de la Fête de la famille
Marquage au sol de la caserne et du garage
Travaux divers sur le réseau routier municipal
Accusé réception de correspondances de citoyens

23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-178

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé Claude Thouin

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-179

(4) Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 11 juillet 2017 au 14 août 2017.	77 737.16 \$
Salaires payés au cours du mois juillet	9 812.50 \$
Total	87 549.66 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-180

(5) Nomination du maire suppléant jusqu'à l'élection du 5 novembre 2017

Considérant que le conseil n'a pas nommé de maire suppléant suite au départ de Mme Annie Boucher qui avait été nommée mairesse suppléante pour l'année 2017 (jusqu'à l'élection);



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant jusqu'à l'élection du 5 novembre prochain;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que Mme Lise L'Heureux soit nommée mairesse suppléante jusqu'au 5 novembre 2017.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-181

(6) Adoption du Règlement numéro 395 - Entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'approbation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux

Attendu les travaux de vidange des boues de l'étang aéré de la Municipalité de Saint-Norbert effectués au mois d'octobre 2016 ;

Attendu que ces travaux étaient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du système de traitement des eaux usées desservant la population du périmètre urbain ;

Attendu que le coût des travaux est de 46 010 \$ et qu'il a été débité à même le fonds général non autrement affecté sous la résolution 2016-12-201;

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que l'avis de motion a dûment été donné par Lise L'Heureux lors de la séance régulière du conseil tenue le 12 juin 2017 (# 2017-06-140).

Attendu que le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil tenue le 10 juillet 2017 (# 2017-07-160) ;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le présent règlement soit adopté et qu'il y est statué, entériné et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Par les présentes, les travaux décrits ci-dessous sont entérinés et il est également déterminé que ces travaux touchent tous les immeubles desservis par le réseau d'égout municipal :



*Municipalité
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 AOÛT 2017

Description sommaire :

Mobilisation/démobilisation, pompage des boues, déshydratation, transport et disposition.

ARTICLE 3 COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux est de 46 010 \$ (représentant la dépense de la municipalité plus les taxes nettes) tel qu'il appert à la facture produite par Terrapure, faisant partie du présent règlement sous l'ANNEXE A, et suivant la résolution # 2016-09-099, faisant partie du présent règlement sous l'ANNEXE B, octroyant le contrat de vidange des boues.

ARTICLE 4 PART DE LA MUNICIPALITÉ

Afin d'acquitter une partie des dépenses prévues au présent règlement, la **Municipalité de Saint-Norbert** est autorisée à payer, à même ses fonds généraux non autrement affectés, une somme équivalente à **10 % de la dépense**, n'excédant pas **4 601 \$** et correspondant à la portion des bâtiments publics non imposables.

ARTICLE 5 PART DU SECTEUR CONCERNÉ

Pour **90% de la dépense**, soit 41 409 \$, la Municipalité de Saint-Norbert est autorisée à imposer une compensation à taux fixe de **450 \$** exigée pour chacune des unités d'occupation qu'elle soit une résidence, un multi-logement, un chalet, un commerce ou une industrie desservis par le réseau d'égout municipal et donc concernés par les travaux entérinés au présent règlement à savoir 92 unités d'occupation identifiées au tableau faisant partie du présent règlement sous l'ANNEXE C ;

Particularités

1. Lorsqu'un immeuble abrite logement(s) et commerce(s), si, au rôle d'évaluation foncière, **l'utilisation prédominante est de type résidentiel**, la compensation s'applique qu'au (x) logement (s).
2. Lorsqu'un immeuble abrite logement(s) et commerce(s), si, au rôle d'évaluation foncière, **l'utilisation prédominante est de type commercial** (ou industrielle), la compensation s'applique à chacun des logements ainsi qu'aux locaux commerciaux ou industriels.

ARTICLE 6 IMPOSITION SUR DEUX EXERCICES FINANCIERS

La compensation imposée à l'article 5 est payable sur deux (2) exercices financiers, soit ceux de 2017 et 2018, à concurrence d'un montant de **225 \$** par année. Et selon les modalités précitées à l'article 5.

ARTICLE 7 ÉMISSION DES COMPTES

Pour l'exercice financier 2017, un compte spécial sera transmis aux propriétaires concernés d'ici le mois d'août. Pour l'exercice financier 2018, la compensation sera incluse avec l'envoi du compte de taxes annuelles.

ARTICLE 8 INTÉRÊTS

Les soldes impayés portent intérêt au taux fixé au règlement de tarification annuel de la municipalité à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 9 VERSEMENT AU FONDS GÉNÉRAL

Sur réception des montants prévus à l'article 6, la municipalité les verse dans le fonds général.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 14 août 2017.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-08-182

(7) Adoption du Règlement 396 - Déléguant le pouvoir de former des comités de sélection

Attendu que l'article 936.0.13 du *Code municipal du Québec* prévoit l'obligation pour le Conseil municipal de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection ;

Attendu que l'avis de motion a été donné au préalable par Lise L'Heureux à la séance du conseil du 12 juin 2017 (# 2017-06-150);

Attendu que le projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil du 10 juillet 2017 (# 2017-07-161);

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal de Saint-Norbert adopte le règlement numéro 396 et que ledit règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil municipal délègue au directeur général & secrétaire-trésorier (ou, en son absence, la personne qui assure l'intérim) le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du *Code municipal du Québec* (des travaux publics des municipalités et de l'adjudication par celles-ci de contrats pour la fourniture de matériel et de services) ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 14 août 2017.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-08-183

(8) Abrogation de la résolution # 2016-12-227 : Politique de régie interne – Publicité

Considérant que la résolution # 2016-12-227 n'a plus lieu d'être suite à l'adoption du règlement # 393 - ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal Le Norbertois ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Jocelyn Denis

D'abroger la résolution # 2016-12-227.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-184

(9) Avis de motion pour adopter un règlement ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité

Avis de motion est donné par Lise L'Heureux afin qu'un règlement ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité soit adopté lors d'une séance ultérieure.

2017-08-185

(10) Présentation du projet de règlement # 397 ayant pour objet l'amendement du règlement # 393 afin de permettre l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement # 393 - ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal Le Norbertois ;

Attendu que le règlement ne faisait pas mention des conditions d'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité;

Attendu que l'avis de motion a préalablement été donné, ce jour, sous la résolution # 2017-08-184;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal de Saint-Norbert adopte le projet de règlement numéro 397 et que ledit règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement # 393 doit désormais inclure à la ligne 6 du tableau :

- Gratuit pour tous les organismes et associations locaux et régionaux, ainsi que pour l'annonce des cours offerts dans les locaux de la municipalité¹.

¹ Définition de cours : enseignement donné par un professeur sous forme d'une série de leçons ou conférences dans le but de faire bouger ou transmettre des connaissances.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Monsieur le maire demande le vote.

Le projet de règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-08-186

(11) Mandat à Félix Bourque – Conception et développement de solutions WEB

Considérant que l'hébergeur du site Internet de la municipalité n'est pas doté d'un système de sauvegarde automatique ;

Considérant que l'absence de sauvegarde gêne la mise à jour du site internet;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Lise L'Heureux

1. De mandater Félix Bourque, conception et développement de solutions WEB pour effectuer :
 - la migration du site saint-norbert.net (ainsi que les données s'y rattachant) vers un serveur modernisé au coût de 400 \$;
 - la mise à jour de Wordpress au coût estimé de 100 \$;
2. De défrayer les coûts hébergement d'environ 10 \$ /mois directement à l'hébergeur.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-187

(12) Première révision budgétaire 2017 de l'OMH de la Bonne Aventure

Considérant que la Société d'habitation du Québec a transmis à l'Office municipal d'habitation de la Bonne Aventure un budget révisé pour l'année financière 2017;

Considérant que la contribution municipale qui avait été fixée à 815 \$ et adoptée par la résolution # 2017-03-042, est révisée à 835 \$;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

- Que le budget de l'Office municipal d'habitation de la Bonne Aventure révisé à 835 \$ soit adopté.
- Que la directrice générale émette le chèque au montant de 20 \$ correspondant à l'écart entre la somme de 815 \$ déjà versée et la nouvelle contribution municipale de 835 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-188

(13) Regroupement et intégration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Norbert (partie de l'OMH la Bonne Aventure) avec l'Office municipal d'habitation de l'Épiphanie

ATTENDU que le projet de loi no 83 adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

ATTENDU que l'intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie n'est pas prévue au projet de loi no 83;

ATTENDU que l'Office municipal de L'Épiphanie, propriétaire d'immeubles de catégorie 155 ne veut pas s'éteindre;

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie est situé sur un autre territoire que celui de notre municipalité;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration d'offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Norbert détient actuellement la compétence en matière de logement social sur son territoire;

ATTENDU que les bâtiments gérés par l'OMH de la municipalité de Saint-Norbert, à titre de mandataire de la Société d'Habitation du Québec, sont la propriété de la SHQ et que L'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pourrait devenir le nouveau mandataire afin d'en effectuer la gestion, si tel en est le désir du Conseil de notre municipalité;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

De regrouper et d'intégrer l'Office municipal d'habitation de Saint-Norbert (partie de l'OMH la Bonne Aventure) avec l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie avec tous les pouvoirs et responsabilités qui y sont rattachés selon les conditions et modalités suivantes :

- ✓ Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie modifie son nom afin de représenter ses nouvelles couleurs lanaudoises;
- ✓ Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office avant son intégration;
- ✓ Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité soient conservés intégralement;
- ✓ Que le service sociocommunautaire de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie se déplacera sur le territoire de la municipalité pour y offrir ses services.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-189

(14) Facture transmise par Les Culture Dufresne senc.

Considérant que l'entreprise, Les Cultures Dufresne senc., a retenu les services de M. Guy Desrosiers afin de lui confier des travaux visant à détruire des barrages de castors au 3891 chemin du Lac;

Considérant que ces travaux ont été ordonnés par Les Cultures Dufresne senc. et non par la municipalité;

Considérant que la municipalité doit assurer l'écoulement normal des eaux;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

Considérant que lorsqu'il y a une obstruction dans un cours d'eau, tel un barrage de castors, la municipalité doit procéder au démantèlement lorsque la situation représente une menace pour la sécurité des personnes ou des biens ;

Considérant qu'il est toutefois recommandé de trapper les castors avant le démantèlement d'un barrage;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

- D'agir de bonne foi et de payer la facture # 59131 au montant de 625 \$ plus taxes à Les Cultures Dufresne senc.;
- De demander au représentant des Cultures Dufresne senc. :
 - d'aviser sans délai la municipalité lorsqu'il constate une obstruction qui menace ses biens (ou des personnes) afin qu'elle puisse faire le nécessaire pour assurer l'écoulement normal des eaux;
 - de n'entreprendre et/ou n'ordonner aucun travail de démantèlement de barrages de castors, le cas échéant, les prochains frais reliés à de tels travaux seront à ses frais.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-190

(15) Colloque de zone de l'ADMQ

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, participe au Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 20 septembre prochain au Domaine des trois gourmands à St-Alexis-de-Montcalm au coût de 130 \$ et paie les frais inhérents à ce colloque.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

TRAVAUX PUBLICS

2017-08-191

(16) Mandat de service professionnel à Stéphane Allard ingénieur à la MRC de D'Autray

Considérant la planification du remplacement de deux ponceaux à l'intersection de la rue des Érables (intersection rang sud et rang Ste-Anne);

Considérant l'article 2a) de la Loi sur les ingénieurs :

2. Les travaux de la nature de ceux ci-après décrits constituent le champ de la pratique de l'ingénieur:

a) les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliés à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$.

Considérant que ces travaux seront effectués dans l'emprise du MTQ et que les modalités de permis de voirie ont été remplies ;

En conséquence et pour ces motifs :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Lise L'Heureux

De mandater Stéphane Allard, ingénieur à la MRC de D'Autray, dans le cadre du service de génie offert aux municipalités de la MRC dans l'esprit d'un service offert à un taux horaire et non pas selon un taux forfaitaire, pour le soutien technique de ce projet relatif à l'estimation du coût du projet et des appels d'offres (estimation à 1000 \$) ainsi que pour la surveillance des travaux (estimation à 1800 \$).

Ces travaux sont réalisés avec l'aide financière du PAARRM et les frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis et les frais de surveillance des travaux admissibles sont des dépenses admissibles.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-192

(17) Scellement de fissures

Considérant que le conseil souhaite préserver la qualité du revêtement de certains tronçons de routes municipales;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

De retenir les services de Lignes Maska pour effectuer du scellement de fissures au coût de 1.24 \$ du m.l. sur les chemins suivants si leur état le permet: rue Laporte, rue Bonaventure, Place des Prés, Place du boisé, rue des Loisirs, rang sud, rang Ste-Anne et chemin de ligne Ste-Anne.

Ces travaux sont réalisés avec l'aide financière du PAERRL.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-193

(18) Revêtement mécanisé de chaussées

Considérant que certains revêtements d'asphalte doivent être remplacés ou rapiécés;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

De retenir les services de Pavage Rocheleau Inc. pour effectuer du revêtement mécanisé de chaussée aux endroits suivants : rang Sud, rang Ste-Anne, route 347, rue de Bonaventure, chalet des loisirs au montant de 10 551.75 \$ plus taxes.

Ces travaux sont réalisés avec l'aide financière du PAARRM.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-194

(19) Achat d'un nouveau harnais de sécurité

Considérant que le harnais de sécurité que possède la municipalité est expiré;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* stipule que «l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.» ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

D'acheter un nouvel ensemble de harnais de sécurité comprenant : harnais, 2 cordes, longe et ancrage chez Joliette Sécurité au coût de 290.90 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS

REPORTÉ

(20) Remplacement de deux portes au chalet des loisirs

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-08-195

(21) Appui au projet de Bell dans le cadre du programme Québec Branché du gouvernement du Québec

Considérant que l'accès aux services Internet haute vitesse est une priorité pour notre collectivité;

Considérant qu'en tant que collectivité rurale mal desservie, l'absence d'accès à des services Internet haute vitesse a empêché les résidents de profiter des nombreux avantages offerts par l'ère numérique;

Considérant qu'en rendant accessibles des vitesses Internet plus élevées dans notre collectivité, le projet proposé permettra aux foyers, aux entreprises et aux établissements communautaires de suivre l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

De donner notre appui à la demande de Bell dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec afin que le financement requis lui soit octroyé pour la réalisation dudit projet (#308).

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-08-196

(22) Demande de M. Benoît Beaulieu - acquisition d'une partie du lot 3 452 423

Considérant que M. Benoît Beaulieu occupe et entretient une partie du lot 3 452 423 depuis plusieurs années, malgré le fait que ce lot soit un chemin de la municipalité et son emprise ;

Considérant que M. Beaulieu est propriétaire du lot 3 449 908 contigu par le sud-est au lot 3 452 423 ;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant que cette partie de lot pourrait être utile à la municipalité considérant sa localisation à l'approche de l'intersection de la route 347 (chemin du lac) ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal refuse la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 452 423 adressée par M. Beaulieu;

Que le conseil municipal ne s'oppose pas à ce que M. Beaulieu occupe ladite partie du lot 3 452 423 jusqu'à utilisation par la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AJOUT | 2017-08-197

Autorisation de paiement pour les fournisseurs de la Fête de la famille

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert tiendra sa Fête de la famille ce samedi;

Considérant que des fournisseurs devront être payés le jour même de leur prestation de service;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

D'autoriser le paiement et la production des chèques des fournisseurs suivants :

- Sylvain Hénault | Animation DJ | 300 \$
- Rigolo Fun | 2 jeux gonflables | 550 \$
- Musée d'histoire naturelle | Atelier | 200 \$
- Sciences en folies Centre-du-Québec | Animation d'ateliers | 350 \$ plus taxes

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AJOUT | 2017-08-198

Marquage au sol de la caserne et du garage

Considérant que le Service de sécurité incendie a demandé au conseil municipal de procéder au marquage de lignes guides dans la caserne et devant la caserne ainsi que le marquage d'indication défense de stationner;

Considérant qu'il est opportun d'effectuer les mêmes travaux devant le garage municipal;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

D'autoriser le marquage de dix (10) lignes guides et de trois (3) indications défense de stationner pour un total de 225 \$ plus taxes par Fabrication SMB.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

AJOUT | 2017-08-199

Travaux divers sur le réseau routier municipal

Considérant que la municipalité doit procéder à plusieurs travaux sur le réseau routier municipal : empierrement, nettoyage de fossé, enlever végétation sur le rang Ste-Anne, abaisser ponceau chemin de ligne Desalliers);

Considérant que ces travaux sont estimés à une journée (8h);

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jocelyn Denis

De faire exécuter ces travaux par Les Entreprises Laporte de Bayonne inc. au coût estimé de 3032 \$ plus taxes comprenant la pelle mécanique (105\$/h), le camion (85\$/h) et la pierre 4@8 (12\$/tonne – estimation de 126 tonnes).

Ces travaux sont réalisés avec l'aide financière du PAERRL.

Monsieur le maire demande le vote. Mme Lise L'Heureux s'abstient.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AJOUT | 2017-08-200

Accusé réception de correspondances de citoyens

Considérant que Mme Karine Saucier a adressé une lettre au conseil municipal concernant son point de vue sur l'article 3.4.5 du règlement concernant les nuisances ;

Considérant que M. Martin Jubinville a adressé une lettre au conseil municipal concernant son opinion sur les avis d'infraction émis en vertu de l'article 3.4.5 du règlement concernant les nuisances ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

D'accuser réception des lettres transmises par Mme Karine Saucier et M. Martin Jubinville.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

(23) PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-201

(24) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que la séance soit levée à 21h35.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AOÛT 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire